

Conseil municipal du 14 mars 2023 à 18 h 00

LISTE DES DELIBERATIONS

(En vertu de la réforme entrée en application au 1^{er} juillet 2022)

Affaires générales - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

- *Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 37 du 5 juillet 2020, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 11 octobre 2022 au 17 janvier 2023.*

LISTE PRESENTEE : OUI

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

PROCES-VERBAL APPROUVE : OUI

VOTE à l'unanimité

1. Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »
VOTE à l'unanimité
2. Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein du conseil d'école de l'école maternelle « Léonard de Vinci »
VOTE à l'unanimité
3. Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire en tant que représentant suppléant au sein du syndicat mixte ouvert du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
VOTE à l'unanimité
4. Désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'association Initiative Sambre Avesnois (ISA)
VOTE à l'unanimité
5. Autorisation d'accorder à la société « HISTOIRE & PATRIMOINE », dans le cadre du projet d'acquisition de réhabilitation et de reconversion de l'immeuble « ARSENAL » sis Quai de Jemmapes et rue de la Croix, parcelle cadastrée section M n°365 p, une nouvelle période d'exclusivité jusqu'au 31 octobre 2023 pour achever les études définitives nécessaires à l'acquéreur pour déterminer son offre d'achat au regard de la décision de la DRAC à venir
VOTE à la majorité avec 2 votes CONTRE (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPER)
6. Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal délibéré en date du 25 novembre 2021
VOTE à la majorité avec 9 votes CONTRE (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX)

AMENDEMENT n°1 déposé par « Réinventons Maubeuge »

A la délibération n° 9 de l'ordre du jour : Affectation du reliquat de l'enveloppe dédiée au dispositif exceptionnel de transition des commerces maubeugeois mis en place dans le cadre de la crise sanitaire et géré par Initiative Sambre Avesnois (ISA).

Modifier les éléments suivants :

« Affectation des 49200 € non consommés aux actions suivantes :

- 37200 € au prêt d'honneur cœur de ville
- 12000 € au cofinancement d'actions avec la BPCI »

En les modifiant comme suit : « Les 49200 € initialement prévus pour la sauvegarde du commerce suite au Covid seront réaffectés à la commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement »

EXPOSE DES MOTIFS

La subvention de 100 000€ initialement prévue, avait pour objet de participer à la sauvegarde des commerces existants, du fait des lourdes pertes qu'ils avaient subies suite aux fermetures administratives décidées par l'état, en raison de la pandémie de la Covid 19.

La réaffectation des fonds non consommés doit donc avoir pour vocation de protéger et sauver le commerce existant avant d'en développer de nouveaux.

Nous proposons ainsi que les 49200 € soient réaffectés à la commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement instituée par la délibération 11 de ce présent conseil.

L'amendement est rejeté

VOTE à la majorité avec 25 votes CONTRE (Groupe majoritaire), **3 votes POUR** (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX) et **6 ABSTENTIONS** (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)

7. Affectation du reliquat de l'enveloppe dédiée au dispositif exceptionnel de transition des commerces maubeugeois mis en place dans le cadre de la crise sanitaire et géré par Initiative Sambre Avesnois (ISA)

VOTE à la majorité avec 1 vote CONTRE (Angelina MICHAUX) et **2 abstentions** (Jean-Pierre ROMBEAUT et Fabrice DE KEPPER)

8. Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel pour la démolition du 5 rue de l'Eglise entre la Ville de Maubeuge et Madame Taarabte MASMOUH

VOTE à l'unanimité

AMENDEMENT n°2 déposé par « Réinventons Maubeuge »

A la délibération n° 11 de l'ordre du jour : Création d'une commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement.

Modifier les éléments suivants : « Modification du périmètre d'indemnisation de la commission au niveau de l'avenue Roosevelt »

En les modifiants comme suit : « Modification du périmètre d'indemnisation de la commission au niveau de l'avenue Roosevelt afin d'y intégrer l'ensemble des commerces de l'Avenue Franklin Roosevelt »

EXPOSE DES MOTIFS

Les travaux du réseau de chaleur, mais aussi de la place des nations ont durement impacté tous les commerces des zones fléchées, mais également les commerces de l'avenue Franklin Roosevelt situés entre l'église St Pierre St Paul et le Zoo.

Pour s'en convaincre, il suffit de constater les fermetures récentes de 2 commerces :

- La pause gourmande
- Le butin des nains

Ainsi nous proposons d'intégrer les commerces de l'avenue Franklin Roosevelt situés entre l'église St Pierre St Paul et le Zoo.

L'amendement est rejeté

VOTE à la majorité avec 25 votes CONTRE (Groupe majoritaire), **9 votes POUR** ((Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX)

AMENDEMENT n°3 déposé par « Réinventons Maubeuge »

A la délibération n° 11 de l'ordre du jour : Création d'une commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement.

Modifier les éléments suivants :

« Modification de l'article 14, calcul des Indemnités du REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX DU CENTRE-VILLE DE MAUBEUGE »

En les modifiants comme suit :

« La commission de règlement amiable fixera un montant d'indemnisation qui ne pourra être supérieur à 15 000€ (QUINZE MILLE EUROS). »

EXPOSE DES MOTIFS

Alors que la perte de chiffre d'affaires pour nombre de commerçants du centre-ville est de 40 à 50 % sur de nombreux mois, la limitation du montant de l'indemnisation à 5000€, nous paraît être très insuffisant au vu du besoin réel de nombre de nos commerçants qui luttent chaque jour afin de sauvegarder leur activité commerciale.

Ainsi nous proposition de tripler la limite actuelle de l'indemnité qui était de 5000 € en la portant à 15 000€.

A noter que le réaffectation des 49200 € issus du reliquat de l'enveloppe dédiée au dispositif exceptionnel de transition des commerces maubeugeois mis en place dans le cadre de la crise sanitaire serait un moyen efficace de financement complémentaire pour ce dispositif.

L'amendement est rejeté

VOTE à la majorité avec 31 votes CONTRE (Groupe majoritaire et Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH) **et 3 votes POUR** (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX)

AMENDEMENT n°4 déposé par « Réinventons Maubeuge »

A la délibération n° 11 de l'ordre du jour : Création d'une commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement.

Modifier les éléments suivants :

« Modification de l'article 10.1 du règlement intérieur :

Les commerces susceptibles de percevoir une indemnisation :

Peuvent prétendre à indemnisation amiable les commerçants et artisans installés depuis plus de 12 mois dans le périmètre.

Aussi, seuls les professionnels qui pourront présenter au minimum deux exercices comptables clos »

En les modifiant comme suit : Aussi, seuls les professionnels qui pourront présenter au minimum un exercice comptable clos,

EXPOSE DES MOTIFS

A l'image des enseignes Dereume reprise en octobre 2021, Civette reprise en juillet 2021, il est fort probable qu'elles ne disposent pas encore de deux exercices comptables clos.

Alors, pour rassurer ces nouveaux investisseurs, dégageons-les dès maintenant de ce souci.

L'amendement est rejeté

VOTE à la majorité avec 32 votes CONTRE (Groupe majoritaire et Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Angelina MICHAUX) **et 2 votes POUR** (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER)

AMENDEMENT n°5 déposé par « Ensemble pour l'avenir de Maubeuge »

A la délibération n° 11 de l'ordre du jour : Création d'une commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement.

Aussi, seuls les professionnels qui pourront présenter au minimum deux exercices comptables clos, à l'emplacement touché par les travaux, seront admis à saisir la commission.

Etant ici précisé qu'en cas de cession de fonds de commerce, il appartiendra au nouveau commerçant de produire le dernier bilan de son prédécesseur en complément de son propre exercice comptable clos. Ce, afin de répondre à cette obligation de fournir deux exercices comptables clos.

L'amendement est accepté

VOTE à l'unanimité

9. Création et constitution de la Commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains d'aménagement

VOTE à l'unanimité

10. Attribution de la délégation de service public par voie de concession d'aménagement en vue de la redynamisation de l'hyper centre commerçant de la Ville de Maubeuge

VOTE à l'unanimité

11. Attribution de subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2023
VOTE à l'unanimité
12. Attribution d'une subvention complémentaire aux associations gérant les clubs seniors de la ville, au titre de l'année 2023
VOTE à l'unanimité
13. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Sporting Club Maubeuge
VOTE à l'unanimité
14. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Alliance Judo 59 au titre de l'année 2023
VOTE à l'unanimité
15. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association les amis de la butte
VOTE à l'unanimité
16. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association des centres sociaux maubeugeois au titre de l'année 2023
VOTE à l'unanimité
17. Parc Zoologique - Fonds de conservation des espèces : affectation de l'enveloppe relative à la saison 2022
VOTE à l'unanimité
18. Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 47 - Action Cœur de Ville
VOTE à la majorité avec 8 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER)
19. Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 49 - Patrimoine sportif
VOTE à la majorité avec 6 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)
20. Création de l'autorisation de programme n°52 - Tiers-Lieu
VOTE à la majorité avec 8 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER)
21. Création de l'autorisation de programme n°53 - Remparts
VOTE à la majorité avec 6 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)
22. Création de l'autorisation de programme n°54 - Le Manège
VOTE à la majorité avec 6 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)

Affaires administratives, fêtes et cérémonies, foires et marchés, taxis, circulation et stationnement, jumelages, cimetières, travaux municipaux, gestion des immeubles

Rapporteur : **M. Jean-Pierre COULON**, Adjoint

23. Mise en place d'un dispositif de parrainage dans le cadre de l'évènement « kermesse de la bière de Maubeuge 2023 »

VOTE à l'unanimité

Culture, patrimoine, associations patriotiques et culturelles, bâtiments culturels

Rapporteur : **M. Nicolas LEBLANC**, Adjoint

24. CAF-CPAM - Demande d'inscription de la façade du bâtiment au titre des Monuments Historiques
VOTE à l'unanimité
25. Autorisation de signature de la Convention de partenariat entre le lycée André Lurçat et la ville de Maubeuge dans le cadre de l'organisation du concours d'éloquence
VOTE à l'unanimité
26. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'une œuvre photographique dans le cadre de l'exposition « Musique en pièces » organisée par l'Ecomusée de l'Avesnois
VOTE à l'unanimité
27. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de clichés photographiques du patrimoine maubeugeois entre le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et la Ville de Maubeuge
VOTE à l'unanimité
28. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de photographies dans le cadre de la publication d'un ouvrage intitulé «Tissus de soie de l'Asie en Europe médiévale» de Juliane VON FIRCKS
VOTE à l'unanimité
29. Autorisation de signature de la convention passée avec les Musées départementaux de la Haute-Saône pour le prêt d'une œuvre intitulée «Sorcière» (957.6.1), appartenant aux collections du musée Henri-Boëz
VOTE à l'unanimité
30. Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le Musée du Mont-de-Piété de Bergues dans le cadre d'une exposition consacrée au peintre Martial Leroux
VOTE à l'unanimité
31. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de photographies dans le cadre de la publication d'un catalogue consacré à l'œuvre de Martial Leroux pour l'exposition consacrée au peintre Martial Leroux organisée par le Musée Henri-Boëz et le Musée du Mont-de-Piété
VOTE à l'unanimité

Jeunesse, Conseil municipal des jeunes, crèches, équipements pour la jeunesse
Rapporteur : Bernadette MORIAME, Adjointe

32. Organisation des Accueils de Loisirs sans hébergement juillet et août 2023
VOTE à l'unanimité
33. Autorisation de signature de la demande de prolongation d'un an de la Convention d'Objectifs et de Financement «Fonds Publics et Territoires» afin d'obtenir à nouveau une subvention de fonctionnement pour le dispositif «HANDI'DEFI» pour l'année 2023
VOTE à l'unanimité

Transition écologique, propreté des voiries, espaces verts, environnement, espaces naturels, éclairages publics et signalisation
Rapporteur : M. Dominique DELCROIX, Adjoint

34. Groupement de commandes - Adhésion au groupement de commandes constitué par la CAMVS pour les travaux de voirie de la rue de Tivoli à Maubeuge et autorisation de signature de la convention afférente
VOTE à l'unanimité
35. Groupement de commandes - Adhésion au groupement de commandes constitué par la CAMVS pour les travaux de voirie de la rue des Vitriers à Maubeuge et autorisation de signature de la convention afférente
VOTE à l'unanimité

Relations centres sociaux, démocratie participative, politique de la Ville, associations de quartier
Rapporteur : M. Naguib REFFAS, Adjoint

36. Autorisation de signature de la programmation 2023 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
VOTE à l'unanimité

Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement : habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »
Rapporteur : Mme Marie-Charles LALY, Adjointe

37. Modification de la délibération n° 227 du 14 décembre 2021 relative à l'acquisition du parking appartenant au Centre Hospitalier Sambre Avesnois et constitué des parcelles AG n°833 - 834 - 836 - 837 - 839 et du lot de volume n°2 (parking) de la parcelle AG n°838 sises boulevard Pasteur - Constitution de servitudes sur la parcelle AG n°839 acquise par la Ville au profit de la parcelle AG n°840 restant appartenir au Centre Hospitalier de Maubeuge (CHM)
VOTE à l'unanimité
38. Autorisation de signature d'une convention tripartite relative à la délégation du droit de préemption urbain entre la Ville de Maubeuge, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le Concessionnaire de la concession d'aménagement en vue de la redynamisation de l'hyper centre commerçant de la Ville de Maubeuge
VOTE à l'unanimité

39. Modification de la délibération n° 192 en date du 25 novembre 2021 relative à la vente au profit des conjoints AIDEL-HELLARET-DLIH de la parcelle U n°1313 sise rue des Minières - Constitution de servitudes sur la parcelle U n°1312 restant appartenir à la Ville de Maubeuge au profit de la parcelle U n°1313 acquise par les conjoints AIDEL-HELLARET-DLIH

VOTE à l'unanimité

40. Désaffectation d'une emprise foncière bâtie dénommée salle des Hêtres, constituée d'une salle polyvalente et d'un parking, cadastrée AH n°492, sise rue des Hêtres

VOTE à l'unanimité

Ressources humaines

Rapporteur : Mme Florence GALLAND, Conseillère déléguée

41. Création de 3 postes d'adultes relais

VOTE à l'unanimité

42. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques, bibliothécaires territoriaux, ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux, puéricultrices territoriales, infirmiers territoriaux en soins généraux, éducateurs territoriaux de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture territoriaux

VOTE à l'unanimité

43. Recours à un contrat d'apprentissage

VOTE à l'unanimité

44. Modification du tableau des effectifs

VOTE à l'unanimité

Dépôt d'une motion relative à l'abattage des arbres maubeugeois

par « Réinventons Maubeuge »

Pour faire suite à notre pétition pour un moratoire sur l'abattage des arbres Maubeugeois, qui a recueilli plus de 1500 signatures, nous présentons au conseil municipal la motion suivante :

Par cette MOTION, nous souhaitons attirer l'attention de tous, sur l'abattage massif et organisé d'arbres parfois presque centenaires de notre belle ville de Maubeuge, détruisant ainsi NOTRE environnement et par voie de conséquence la biodiversité qui s'y abrite.

Les arbres ne sont pas du mobilier urbain déplaçable à souhait. Ils nous rendent d'innombrables services à nous mais aussi aux nombreux oiseaux et insectes qu'ils nourrissent et protègent, espèces dont le nombre accuse une baisse inquiétante.

L'arbre considéré comme un immeuble, situé dans un rayon de 500 m autour d'un monument historique classé ou inscrit, ne peut pas être abattu sans autorisation (Avis conforme) du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP).

N'est-il pas possible de construire sans couper d'arbres ?

Ne pouvons-nous pas construire avec et autour d'eux ?

Avec le réchauffement climatique et face aux nombreux défis qui nous attendent, nous avons besoin plus que jamais de chaque arbre. Il est temps d'arrêter tous ces massacres : Place de Wattignies, Place de la Concorde, place Verte, place des Nations, sans oublier les coupes massives dans nos remparts.

Vu la situation catastrophique de notre environnement, et le besoin crucial de nos arbres, nous demandons un moratoire sur tous les chantiers impliquant des coupes d'arbres et la protection de ceux-ci. Ainsi qu'un diagnostic sérieux par l'ONF de leur réel état de santé.

Que ces projets soient désormais repensés en concertation avec la population afin de trouver des solutions pour que ces arbres conservent leur place et continuent à nous faire bénéficier de leurs nombreux bienfaits et à abriter de leur ombre des générations futures qui ne manqueront pas de nous réclamer des comptes si nous ne faisons rien.

La motion est rejetée

VOTE à la majorité avec 25 votes CONTRE (Groupe majoritaire), **3 votes POUR** (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX) **et 6 ABSTENTIONS** (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)

Affiché le 23/03/2023

Le Secrétaire de séance,



Nicolas LEBLANC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a few loops.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, starting with a large 'A' and ending with a long horizontal stroke.